



Embauche dans une société de recouvrement à quelle condition???

Par MickaelB, le 14/03/2012 à 20:24

Bonjour, ma question est un peu particulière et concerne un cas concret (pas le mien je vous rassure)
Peut-on postuler et être recruté dans une société de recouvrement même si on a une dette pour un client de cette société?
exemple: Madame X postule dans la société de recouvrement Y mais la société de recouvrement Y lui dit par téléphone qu'ils sont d'accord pour la recevoir en entretien d'embauche seulement si Madame X accepte de payer sa créance qu'elle doit à l'assurance Z; r client de la société de recouvrement Y.
EST CE LEGAL???
EST CE QUE LA SOCIETE DE RECOUVREMENT DOIT IMPERATIVEMENT RECRUTER DES PERSONNES QUI N'ONT AUCUNES DETTES???
Je vous remercie de votre aide et si vous pouvez me préciser les fondements juridique cela serait parfait.
Mille Merci à vous par avance :-)